

OGA informations

N°152 / SEPTEMBRE 2018

Ça fou(t) le tournis !

Intelligence artificielle,
impacts véritables

Impacts des drones sur les activités

Ces drôles d'engins
qui vous changent la vie

Quand votre banque dit NON,
des financeurs disent OUI !

L'assistant personnel :
Majordome 2.0

Quand alimentation rime
avec innovation

La vie secrète des matériaux



OGA informations

N° 152 / SEPTEMBRE 2018

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

S O M M A I R E

- 3 **THÈME DE RÉFLEXION**
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE,
IMPACTS VÉRITABLES
- 5 **LIBERTÉ : SURVEILLEZ**
IMPACTS DES DRONES
SUR LES ACTIVITÉS
- 6 **VÉLOCITÉ**
CES DRÔLES D'ENGINS
QUI VOUS CHANGENT LA VIE
- 7 **CONSOMM. ACTEUR !**
QUAND VOTRE BANQUE
DIT NON,
DES FINANCEURS
DISENT OUI !
- 8 **VOCAL EASE !**
L'ASSISTANT PERSONNEL :
MAJORDOME 2.0
- 9 **EAT PARADE**
QUAND ALIMENTATION RIME
AVEC INNOVATION
- 10 **ACTUALITÉS**
- 11 **NOUVEAU MONDE**
LA VIE SECRÈTE
DES MATÉRIAUX
- 12 **LE COMPATRIOTE VOUS INFORME**
MODE DE COMPATIBILITÉ
- 13 **CHIFFRES CLÉS**
AU 30 JUIN 2018
- 14 **LE MONDE SELON GUDULE**
OGA OGA BOUM BOUM !
- 15 **VU & REVUE DE PRESSE**
- 16 **LA VIE DE VOTRE CENTRE**

édito

Ça fou(t) le tournis !

Déjà qu'on avait du mal à s'en sortir tout seuls, avec juste une fourgonnette, un téléphone, quelquefois un fax et, pour les plus organisés(e)s d'entre nous, un ou une secrétaire qui n'était ni conjointe ni conjoint, mais collaborateur, ou collaboratrice, inclusivement.

Déjà que tout ça pouvait – *rien que les mots, juste le genre* – rendre vraiment dingue !

Dans des contrées lointaines – *si l'on en croit ce qu'en a pu dire la presse* – on avait même voulu remplacer les fauteuils de bureau par des drones ! L'erreur fut heureusement repérée par un tapissier mal assis mais observateur. Un malentendu provoqué par un synthétiseur vocal messenger d'une intelligence artificielle un peu fatiguée, qui avait transformé en drones les trônes qui devaient recevoir d'éminents postérieurs. Évidemment.

Et comme si ça ne suffisait pas, on se retrouvait maintenant avec un vélo électrique ou une voiture volante pour les livraisons, une imprimante 3D-planche à billets pour pouvoir se financer sans faire appel aux banques et un téléphone qui pensait à notre place, et passait des commandes même en notre absence.

Pour la rentrée, prenons de l'avance sur cette infernale moulinette et laissons le journal s'auto-lire. Juste pour voir si toutes ces innovations savent se débrouiller seules.

Non mais.

OGA infos

OGA informations

Bulletin d'information publié par le CGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (CGA 74 Annecy)

Comité de rédaction CGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. CGA Arles : G. Valette. Ceproges : Murielle Loison

CGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. Impression Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens. N° ISSN 0294-2127.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, IMPACTS VÉRITABLES

par Jean Mochon, La belle idée

Les données, c'est le pétrole du XXI^e siècle. Savoir les traiter et les interpréter, c'est un incroyable accélérateur. C'est l'intelligence artificielle dont tout le monde parle. Et c'est... déjà chez vous.



Comme dans toute évolution technologique, les mythes et les craintes sont poussées au maximum. Lorsqu'on a la confirmation du fait que Google et Facebook font de la santé des internautes un axe clé de leur stratégie, on se doute que les données (*souvent collectées sans accord formel*) vont être traitées dans des logiciels incroyablement puissants. Opportunités d'évolutions de soins, certes, mais aussi opportunités d'évolutions... de commerce.

Raz-de-marée à l'horizon... En fait, la vague a déjà commencé à déferler, au travers des matériels et logiciels que nous utilisons. Reconnaissance

vocale bientôt banalisée, analyse des modes d'achats et de comportements des individus, désormais très maîtrisée... Et dans de nombreux secteurs commerciaux (*notamment le commerce en ligne ou les services rendus en ligne*), les fameux chatbots aussi nommés agents conversationnels, sont aujourd'hui capables de répondre à une demande précise presque comme si un interlocuteur physique et connaisseur du sujet était en ligne en direct. On reste sur des sujets relativement simples mais la « machine » est capable de poser sans risque d'oubli les bonnes questions qui susciteront de la part du client les réponses indispensables. Et à la clé, c'est la

promesse d'une proposition technique ou de vente sans faille.

Dans un autre monde, celui du transport et des services associés, l'arrivée des véhicules autonomes va changer la manière de livrer, de gérer des flottes de véhicules, de piloter les approvisionnements de l'entreprise... et certainement bousculer des secteurs comme celui des taxis qui a en partie résisté aux attaques d'Uber mais va cette fois voir arriver une solution dominante. À la clé : une capacité d'auto-organisation dans toutes sortes de secteurs d'activité, tourisme en tête.



“ Les développements de l'IA peuvent rendre accessibles des tâches complexes à des personnes de moindre qualification...” ”

Ces métiers qui font de la résistance

« Inutile de chercher le moindre robot dans la maroquinerie dernier cri inaugurée le 6 avril 2018 par Hermès à Allenjoie (Doubs) : façonner des sacs Kelly reste affaire de tours de main »... Le non-remplacement des métiers par l'IA devient un argument de poids. C'est ce qu'explique un article du Monde rédigé par Nadine Bayle¹, qui après avoir cité toutes les fonctions répétitives vouées à être modifiées, voire supplantées par l'IA, liste tous les métiers et enjeux de relation avec un équipement et un client qui ne pourront pas rapidement être « dévorés » par les algorithmes.

On y recense entre autres « les professions de jardinier, plombier, garde d'enfants et, plus généralement, toutes les activités impliquant de l'interaction entre les individus, de l'encadrement ou de la prise de décision ». Bien sûr, le plombier travaillera peut être avec un assistant technique, voire avec des lunettes de réalité augmentée, mais le robot plombier mû par une intelligence artificielle n'est pas encore au point et ne semble pas prêt de l'être, même à prix d'or.

Retournement ?

Philippe Silberzahn, un ex-entrepreneur devenu chercheur, prend le pari presque inverse : « Les travailleurs les moins qualifiés seront-ils les

victimes de l'Intelligence artificielle ? Rien n'est moins sûr ! ». Et ce sera peut-être le grand paradoxe de cette révolution de l'intelligence artificielle. Remplacement d'emplois en grand nombre très certainement, notamment dans les métiers dits tertiaires (ingénierie, finance, etc.) donc des métiers faisant appel à des compétences relativement élevées, mais très répétitifs et ne nécessitant que des adaptations de projets précédents.

Mais surtout, basculement à prévoir compte tenu du fait que l'IA pourra simplifier certaines tâches. « Les développements de l'IA peuvent rendre accessibles des tâches complexes à des personnes de moindre qualification »... C'est la formule un brin provocatrice d'un responsable de programme de développement de projets pour personnes handicapées qui explique que si les outils d'analyse sont fiables, et s'ils sont traduits en FALC (voir brèves ci-dessous), le pilotage d'une centrale nucléaire pourrait presque être confié aux salariés d'un centre de réinsertion.

Facile à lire et à comprendre : « Je vous ai compris »

L'une des voies les plus prometteuses de l'IA pourrait émerger dans le monde du handicap... Une directive européenne pousse depuis 2009 tous les Etats et tous les organismes à traduire des langages administratifs et techniques

en une langue FALC, Facile A Lire et à Comprendre. Imaginez : vous pourriez d'un coup de traducteur comprendre un contrat bancaire, un texte sur les cotisations ou un courrier d'avocat... même si c'est artificiel, ça serait intelligent !

Le grand retour de la parole pour accélérer la vente

Systèmes de dictée vocale des smartphones, nouveaux assistants domestiques type Alexa d'Amazon ou Google Home qui vous demandent de leur parler... et vous comprennent : la voix devient la voie privilégiée comme support de vente et de relation client. Exemple avec Transavia qui ouvre le ban en permettant aux usagers de Google Home et d'Amazon Alexa de réserver leurs billets d'avion, vocalement. Le processus de réservation est cela dit, finalisé par des échanges de mail, pour confirmer le processus d'achat.

« Plus de 85 % des utilisateurs de ces enceintes connectées achètent en suivant les recommandations d'Amazon » pose une étude de OC&C Strategy Consultants². Ces assistants vocaux iront donc certainement beaucoup plus loin, en devenant rapidement un véritable interlocuteur, voire un compagnon.

Conduire un camion ou remplacer un chirurgien... attendre encore

L'horizon 2050 semble être celui qui marquera la grande bascule des systèmes. D'ici là³, l'IA aura su conduire un camion ou produire un tube de musique pop classé dans les charts... aux environs de 2025, assurer la vente au détail, et écrire un best-seller en 2040. Certains diront d'ailleurs que certains best-sellers et de nombreux tubes semblent déjà être produits par des machines sans beaucoup de génie humain.

2. Publiée début 2018.

3. (Source : Courrier international 21/12/2017, Etudes Universités de Yale et Oxford).

1. « Intelligence artificielle : ces emplois qui résistent à la machine », 22 avril 2018.

IMPACTS DES DRONES SUR LES ACTIVITÉS

par Gilles Valette



Plus puissants, plus agiles, plus petits, plus autonomes, plus intelligents... Et surtout, plus présents. Les drones se multiplient dans le ciel, leurs impacts se renforcent sur les activités.

Tour d'horizon.

Dans les cieux militaires, les drones de reconnaissance ou d'attaque, critiqués pour les dommages collatéraux qu'ils créent, mais appréciés pour leur discrétion, font parler d'eux. Moins dangereux, le drone trouve des applications nouvelles dans de nombreuses activités civiles. Parmi celles-ci, le marché de la livraison est très actif. Que ce soit pour l'effet marketing, ou pour atteindre des zones difficiles d'accès, de nombreux acteurs investissent dans la mise au point de livraison par drone. Austria Post vient de passer à la pratique en livrant par drones des villages situés aux alentours de Melbourne. Mais quel avenir pour les livreurs ?

« Notre géomètre est un drone », c'est ainsi que l'entreprise Charier, terrassement et granulats travaux publics www.charier.fr, affiche d'emblée la place qu'elle choisit de donner à cet outil. Arguant du fait que ces appareils permettent de faire le même travail, « Avec une plus grande précision, une plus grande sécurité (risques liés aux carrières), une plus grande réactivité et pour un coût moindre ».

“ La révolution des objets connectés permet de faire les choses différemment, en limitant l'intervention humaine dans les zones à risque et en permettant la naissance de nouvelles compétences. ”

Dans un champ plus scientifique, et dans les champs tout court, la diminution des insectes pollinisateurs a poussé les chercheurs à trouver des solutions. Une nouvelle génération de micro drones a vu le jour : le drone abeille. Selon Beeonic, il pourrait permettre de polliniser l'Amérique du Nord. Il aurait les mêmes dimensions que les abeilles domestiques. Le pollen serait chargé sous le thorax et une petite pompe à vide permettrait de l'aspirer et de le stocker dans le conteneur abdominal. Comme pour les vraies abeilles, le Beeonic pourrait communiquer avec ses pairs et même leur transmettre de l'énergie par transfert de puissance inductif.

À une échelle plus macro, les drones taxis pourraient se voir prochainement dans nos rues...

Avec une dizaine de projets en cours aujourd'hui dans le monde, leur développement suscite beaucoup d'enthousiasme. Exemple à Guangzhou, où le prototype de drone-taxi du chinois Ehang¹ multiplie les vols de démonstration avec passagers. Avec 20 à 30 minutes d'autonomie, tout semble fonctionner parfaitement, mais la vraie difficulté réside dans leur intégration dans l'espace aérien d'une ville.

Force est de constater que nous ne pouvons plus appréhender notre environnement de la même façon. La révolution des drones est en marche vol...

La loi du 24 octobre 2016 est entrée en vigueur. Les particuliers devront désormais passer un examen pour avoir le droit d'utiliser un drone de plus de 800 g. Cette formation, gratuite, est à destination des plus de 14 ans et se déroule en ligne. Pour les professionnels, une formation pratique devient obligatoire avec, à la clé, la délivrance d'un certificat d'aptitude.

1. D'après les Echos.fr, article du 9 février 2018.

CES DRÔLES D'ENGINS QUI VOUS CHANGENT LA VIE

par Jean Mochon, La belle idée

L'électricité, le train, la voiture individuelle ont changé le quotidien des individus et de l'économie. Le numérique le fait aussi... mais plus simple, accessible à tous, tout aussi révolutionnaire, le vélo à assistance électrique va changer la vie.

C'est une révolution silencieuse : en 2010, 30 000 personnes s'étaient laissées tenter par cette curiosité qu'était le vélo à assistance électrique. Depuis, le parc s'est accru de manière spectaculaire pour atteindre 134 000 nouveaux VAE vendus en 2016 et 255 000 engins vendus en 2017 (dont 30 000 VTT à assistance)... On devrait donc approcher les 600 000 vélos électriques en service en France et bientôt le cap du million. Et l'arrivée d'une «masse d'utilisateurs» rend intéressante l'exploitation avec des effets divers.

Plus de clients avec un plus grand rayon d'action

Le cyclotouriste passionné, le routard en quête de cols mythiques et le vététiste avide de dénivelés ne sont plus les seuls rois de la piste. En ville et en campagne, au quotidien comme en vacances, l'assistance électrique amène (ou ramène) à la pratique du vélo des pans entiers de clientèle qui n'imaginaient même pas faire quelques kilomètres en pédalant, notamment dans tous les territoires vallonnés. De tous âges, de tous poids aussi, les nouveaux cyclistes doublent les passionnés dans les cols... et se font plaisir. Les auberges un peu éloignées, les restaurants des cols ou simplement les lieux touristiques des villes escarpées deviennent des destinations accessibles. La distance moyenne de balade en vélo aurait ainsi triplé avec l'arrivée de l'assistance. Des trajets domicile travail ou simplement pour aller faire ses courses le week-end sont désormais plus facilement faits



« La distance moyenne de balade en vélo aurait ainsi triplé avec l'arrivée de l'assistance. »

en vélo... La voiture recule, et même si l'effort est moindre qu'en vélo classique, l'exercice régulier va dans le sens des injonctions « santé » de la société. Emblématique, le réseau de campings haut de gamme « nature » Huttopia, investit depuis peu de manière importante sur l'offre VAE sur ses sites.

Des constructeurs français

Bien sûr, les composants d'origine chinoise sont encore légion, les jeux de rôle au niveau mondial sont ainsi faits. Mais plusieurs fabricants peuvent revendiquer une conception et un assemblage hexagonal, c'est le cas de Matra pour les VAE citadins et de Moustache, constructeur Vosgien de VTT qui trouvent un marché impressionnant sur lequel les «classiques du vélo» que sont encore Lapierre ou Gitane ou Cycles Peugeot s'installent également et regardent de nouveaux arrivants comme Rossignol passant du ski au VTT.

Et après... pas de limites

L'après se présente lui aussi bien, on n'a pas fini de se déplacer différemment, moins de bruit, moins de fatigue ou moins de bouchons... On déménage en vélo, on transporte ses enfants en triporteur, on traverse la France sur des engins étonnants... et à Prague un ingénieur tchèque utilisant des technologies mises au point avec Dassault System développe un vélo volant...

La prochaine étape ou l'autre voie, ce sera la voiture volante. Aux Pays-Bas, la PAL-V est désormais commercialisée et autorisée en route et en vol. Pour la modique somme de 500 000 €, cet étonnant engin à 3 roues décolle avec un rotor d'hélicoptère, vole à plus de 160 km/h, se pose, replie ses pales et roule sur la route comme... n'importe quel véhicule.

On n'arrête pas les idées ! ■



QUAND VOTRE BANQUE DIT NON, DES FINANCEURS DISENT OUI !

par Murielle Loison

Vous avez du mal à obtenir un prêt de votre banque ? Sachez qu'il existe d'autres moyens pour obtenir un financement. Tour d'horizon.

Dans son dernier rapport, la Banque de France indique que 68 % des TPE ont obtenu totalement ou en grande partie les crédits demandés auprès des banques au cours du 1^{er} trimestre 2018. L'accès au crédit d'investissement est encore plus aisé avec 87 % d'obtention des crédits souhaités. Il n'en demeure pas moins que des demandes de financement ne sont jamais accordées. Alors, si vous faites partie de ceux pour qui la réponse est négative, ne baissez pas les bras.

Vous pouvez éventuellement prétendre à une aide publique. Elles sont accordées directement par l'État, par les régions ou les communes mais aussi par certains établissements publics. Elles peuvent prendre des formes diverses : subventions directes, crédit d'impôt, avances remboursables, préfinancements. L'Observatoire des aides aux entreprises constitue la base de données de référence. Vous pouvez y rechercher un financement par besoin (*développement, innovation, investissements matériels...*), par secteur (*artisanat, industrie, commerce...*), par département ou encore par financeur. Environ 3 000 dispositifs y sont recensés. Pour accéder au site : www.dev.aides-entreprises.fr

Seconde source de financement à envisager, les prêts d'honneur. Si vous êtes un jeune dirigeant, vous pouvez vous tourner vers les réseaux d'ac-

compagnement comme Initiative France ou le Réseau Entreprendre. Les prêts sont octroyés sans garantie ni caution personnelle, généralement à taux zéro et inscrits en fonds propres. Obtenus après sélection et passage devant un jury de professionnels, les prêts d'honneur peuvent apporter un gain de crédibilité et faciliter l'obtention des crédits bancaires. *« Initiative France assure que pour un euro de prêt d'honneur, les banques accordent en moyenne 7,5 euros de financement complémentaire ».*

“Grâce à leur expérience, les business angels apportent également conseils et carnets d'adresse.”

Nouveau venu, le crowdfunding ou financement participatif permet de récolter des fonds, le plus souvent via internet, auprès d'un large public en vue de financer un projet entrepreneurial. Ce financement peut prendre trois formes : un prêt, la souscription de titres de capital ou de créance par l'entreprise soutenue et enfin un don ou une contribution qui peut donner lieu à une contrepartie. Aujourd'hui, les plateformes de crowdfunding par prêt ou par souscription doivent obligatoirement justifier d'un statut réglementé. Ainsi vous êtes protégés. Vous pourrez identifier ses sites grâce au label « plateforme de financement

participatif régulée par les autorités françaises ».

Si votre entreprise recèle un fort potentiel de croissance, elle peut intéresser des business angels ou investisseurs providentiels en français. Derrière ce terme se cachent des personnes physiques, souvent anciens cadres supérieurs ou entrepreneurs eux-mêmes, qui souhaitent investir une partie de leur patrimoine financier dans des entreprises innovantes. Grâce à leur expérience, les business angels apportent également conseils et carnets d'adresse. *« En général, ils restent minoritaires au capital de l'entreprise (part inférieure à 20 %) mais participent activement à la vie de l'entreprise et à la prise de décision »*, précise l'Agence France Entrepreneur. À l'heure actuelle, France Angels estime que notre pays compte 4 500 business angels qui ont investi 42 millions d'euros en 2015.

Enfin, si tous ces financeurs ne vous semblent pas adaptés à votre entreprise, vous penserez sûrement à faire appel à vos proches. Les fonds collectés auprès des membres de la famille, des amis et autres relations portent le nom de love money ou argent du cœur ou capital de proximité en français. Attention ce prêt ou don d'argent doit être déclaré au Service des Impôts des Entreprises dont dépend le bénéficiaire sous la forme d'une reconnaissance de dette ou d'un don manuel. ■

L'ASSISTANT PERSONNEL : MAJORDOME 2.0

par Michèle & Camille, CGA 13

L'assistant personnel : cette enceinte connectée qui, pilotée par la voix, permet d'interagir avec des objets connectés, répondre à des questions de culture générale, écouter de la musique... *Parlez, et vous serez obéi !*

Allumer, éteindre, régler l'intensité des lumières, régler le thermostat du chauffage, fermer ou ouvrir les volets, etc. Ordonnez, et votre assistant personnel fonctionnera comme une petite fée virtuelle. Envie de faire les courses sans bouger de votre canapé ? Les produits de nombreuses marques alimentaires peuvent être commandés par l'assistant. Envie d'écouter un morceau de jazz tout en profitant toujours de votre canapé ? Il vous propose les services musicaux disponibles ou certaines playlists.

Et ce majordome 2.0 peut vous assister du début à la fin de la journée. Programmé pour vous faire ouvrir les yeux, c'est dès le saut du lit qu'il peut vous informer des conditions météorologiques ou de circulation. Si la cafetière est connectée, il suffira de prononcer quelques mots magiques pour que le café coule à flots au moment où l'on entre dans la cuisine. Plus besoin d'effectuer des recherches sur internet, votre assistant répond à une multitude de questions, aussi bien dans le domaine scientifique que sur les dernières informations des people. Et si vous vous voulez vous amuser, l'option blagues pourrait vous dérider.

Certains les utilisent même pour « rebooster » leur moral. Comme Marie-Louise, avocate qui, avant de plaider un dossier difficile, demande à son assistant : « *Qui est la plus belle ?* ». C'est après l'avoir entendu lui répondre : « *Blanche Neige, c'est toi ?* », qu'elle part, avec assurance et confiance.



“Ordonnez, et votre assistant personnel fonctionnera comme une petite fée virtuelle.”

Les assistants personnels en entreprise

Utilisé pour 50 % à des fins de loisirs pour écouter de la musique ou poser des questions amusantes, cette arme « anti-déprime » pourrait changer le quotidien des bureaux.

Sur le papier, l'assistant devrait être un mode de saisie numérique des données dictées, rapide et ultra-pratique, et offrir d'autres opportunités d'action en interne et avec les clients. En théorie, avec le concours de l'intelligence artificielle, la voix permettrait de simplifier les interactions avec la technologie de l'entreprise, notamment avec des applications dédiées à la bureautique. Plusieurs tâches chronophages seraient susceptibles d'être attribuées à l'assistant personnel : la gestion des mails et de l'agenda, la planification des déplacements, l'achat des billets de train ou d'avion, la réservation des taxis... Des demandes plus com-

plexes, telles que l'organisation d'une réunion ponctuelle ou régulière avec plusieurs participants pourraient être confiées à l'assistant qui coordonnerait les différents agendas.

Mais, dans la pratique, cela implique de formuler des demandes de manière toujours compréhensible et sans aucune équivoque possible. De doter son habitat ou ses bureaux de dispositifs connectés ou faisant l'interface entre les assistants personnels et les objets. Et surtout, de rester vigilants sur la gestion que les dispositifs font des données recueillies, sur les habitudes des personnes vivant sous le même toit ou, dans une entreprise, de l'ensemble des collaborateurs... RGPD oblige.

Dans tous les cas, espérons que l'assistant personnel sera suffisamment subtil, pour analyser et comprendre tous les accents et dialectes de notre beau pays de Marseille jusqu'aux Ch'tis ! ■

QUAND ALIMENTATION RIME AVEC INNOVATION

par Laurence Maillard

Prendre un temps d'avance en intégrant de nouvelles tendances dans leurs produits, pour les petites entreprises, voilà une des clés. Tour d'horizon avec 3 entreprises qui ont su s'adapter pour créer leur marché, dans le monde des produits alimentaires.

Créer un nouveau type de cidre qui sorte de l'ordinaire et qui dépoussière l'image que l'on en a, c'est le pari que se sont lancés deux amis : Théo Brunais le Pautremat et Valentin Imbault, tous deux tombés dans la marmite de cidre magique quand ils étaient petits. Quels ingrédients ? D'abord, ils se sont adaptés à certaines envies et restrictions alimentaires de la population : l'envie de consommer des produits bios, et de ne consommer que des produits sans gluten. Ensuite, ils ont créé une image moderne du produit. Le look est travaillé, le message aussi. Illustration avec le descriptif du Sauvage (leur premier cidre) : « *Au nez, un puissant parfum de pommes sauvages caramélisées. Robe dorée mêlée à de profonds reflets ambrés* ». Tout laisse entendre que le pro-

duit est racé. Re-belote avec un deuxième cidre, « L'épatant », un petit poiré, travaillé dans les mêmes logiques. Résultat : produit dans le Vexin, en Normandie, les cidres de l'entreprise « **Fils de Pomme** » sont distribués dans plus de 80 points de vente de l'hexagone.

Macarons, imagination et commercialisation

Insuffler un vent nouveau, c'est ce qu'a su également faire Franck Deville, restaurateur dans la Loire, puis fabricant de macarons, en proposant du qualitatif certes, mais surtout en l'adaptant à certains événements de l'année... Le dirigeant de « **Franck Deville Macarons** » s'est imposé comme le fournisseur de la Fifa, en 2010 pour la coupe du monde de football en Afrique

du Sud. Depuis, les macarons de la coupe du monde de football sont ligériens ! Victoire pour Franck Deville qui a récidivé cette année en envoyant 150 000 macarons en Russie. Foie gras, cumin, bleu blanc rouge... Les parfums et couleurs se déclinent à l'infini, sous forme salée ou sucrée. « *Cela représente une cinquantaine de parfums et recettes différents...et l'équipe rivalise de fantaisie et d'imagination* », s'amuse Franck Deville.

Tendances qualité et santé appliquées aux huiles

L'aventure du bio et du rare : tout un programme. Programme dans lequel se sont engagés Marie-Pierre Boutin, ingénieur agronome et son compagnon David Peschard, céréalier, lorsqu'ils ont créé « **La ferme des 4 vents** » dans le Loir-et-Cher, entre Blois et Orléans. Depuis 2013, on trouve dans cette ferme toute une gamme d'huiles rares biologiques, vendues en circuit court : chanvre, cameline... qui côtoient des variétés plus courantes comme le lin, le tournesol et le colza. Et des graines que les consommateurs s'arrachent : graines de chanvre décortiquées, quinoa, lins bruns, doré, lentilles vertes et pois chiches.

Travail sur la communication, sur la qualité du produit, adaptation du produit aux événements de l'année et déclinaisons qui n'ont de limites que celles de l'imagination... Une chose est sûre : la différenciation vaut de l'or. ■



LES NOUVELLES...



Lettre recommandée électronique : de nouvelles règles dès 2019

Dans un souci d'équivalence entre la lettre recommandée électronique et l'envoi d'une lettre recommandée papier, le décret n°2018-347 du 09/05/2018 présente les règles qui s'appliqueront au 1er janvier 2019. Principales améliorations : la vérification de l'identité de l'expéditeur au moment de l'envoi et du destinataire lors de la remise, l'obligation pour le prestataire de conserver pendant un an au minimum la preuve du dépôt électronique de l'envoi, celle de sa réception, de son refus ou de sa non-réclamation.

Attention : pour être payé, il faut prouver la commande

Un prestataire de service doit prouver avoir reçu une commande ou avoir réalisé les travaux avec l'accord de son client. Sinon, il risque de ne pas pouvoir en réclamer le paiement. C'est ce que rappelle la Cour de cassation dans une décision du 5 avril 2018 (chambre civile 17-13548).

L'examen de comptabilité, une nouvelle procédure de contrôle fiscal à distance

La vérification de comptabilité permet à l'Administration fiscale de contrôler sur place, dans les locaux de l'entreprise, la comptabilité. L'examen de comptabilité permet

à l'Administration fiscale d'effectuer des opérations de contrôle depuis ses bureaux, sans se déplacer. L'entreprise qui fait l'objet de ce nouveau type de contrôle, doit envoyer à l'Administration fiscale son Fichier des Écritures Comptables (FEC) dans un délai de 15 jours après la réception de l'avis si elle tient une comptabilité informatisée. Toutes les entreprises sont concernées, de la TPE à la grande entreprise cotée en Bourse.

EIRL : attention à la déclaration d'affectation du patrimoine

Un Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) qui ne déclare pas les biens qu'il affecte à son activité professionnelle, commet un manquement grave. En effet, en cas de liquidation judiciaire, c'est tout son patrimoine personnel qui pourra être liquidé. La vigilance s'impose !

Travailleurs indépendants : vos conditions pour obtenir la prime d'activité

Les travailleurs indépendants peuvent bénéficier de la prime d'activité, à condition que leurs chiffres d'affaires annuels et trimestriels soient inférieurs à certains plafonds (pour les artisans et professions libérales, le plafond annuel est de 32 900 € et le plafond trimestriel, de 8 225 €). Un simulateur de calcul est proposé par la CAF : <https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa>

Journée des micros et des petites et moyennes entreprises

L'Assemblée générale des nations unies a proclamé le 27 juin, journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises afin de sensibiliser l'opinion publique puisqu'elles sont sources de nombreuses opportunités d'emploi et de revenus dans le monde.

Mieux connaître les aides à l'embauche

L'Agence France Entrepreneur (AFE) a mis en ligne un tableau récapitulatif des aides et mesures mobilisables dans le cadre d'un recrutement. Ce tableau fait le point sur les conditions d'obtention, la procédure à suivre et le montant des aides ou des exonérations.

<https://www.afecreation.fr/pid815/aides-a-l-embauche.html>

Chèque sans provision et TVA

Un client vous a payé avec un chèque qui s'avère sans provision. Or vous avez déjà fait votre déclaration de TVA et reversé la TVA sur la vente. Vous allez pouvoir récupérer cette TVA reversée dès lors que vous êtes à même d'apporter la preuve que votre créance est définitivement impayée. ■

LA VIE SECRÈTE DES MATÉRIAUX

par Cécile Gruet, La belle idée

Entre magie et chimie, les matériaux aujourd'hui prennent vie : le béton se répare tout seul, les écrans cicatrisent d'eux-mêmes... Retour sur la capacité des matériaux à s'auto-structurer.

L'arrivée de la chimie supra-moléculaire et des nano-matériaux permet aujourd'hui le développement de matériaux auto-cicatrisants. Des matériaux qui, lorsqu'ils commencent à se dégrader, sous l'effet du temps ou d'épreuves qu'on leur impose, déclenchent eux-mêmes les mécanismes physico-chimiques qui restaurent leurs propriétés.

L'écran du smartphone qui se répare tout seul

Exemple avec ces petits objets que nous sommes nombreux à avoir dans nos poches (et à les en voir tomber) : les smartphones. En expérimentant de nouvelles formules de colle, un étudiant à l'Université de Tokyo a découvert en 2017 un polymère –le thiocarbamide. Un verre conçu à partir de ce matériau au nom barbare permet de créer des liaisons hydrogènes qui vont venir colmater une fissure, après une simple pression pendant 30 secondes de la part du propriétaire du smartphone. Aujourd'hui, les écrans de certains smartphones sont déjà conçus à partir de matériaux autoréparants (chez LG par exemple), mais cela reste marginal.

Le béton autoréparant

Côté matériaux de construction, des chercheurs se penchent sur le béton, pour imaginer comment résorber les fissures liées au temps. Une piste se trouverait dans... les bactéries. Hendrik Jonkers, spécialiste en biologie marine à l'Université de Delft, a créé une mixture



“L'arrivée de la chimie supra-moléculaire et des nano-matériaux permet le développement de matériaux auto-cicatrisants.”

constituée de micro-organismes et de composants favorisant leur croissance : argile, zinc et phosphore. Avec cette mixture étrange, lorsque l'eau s'immisce dans les fissures du béton, les bactéries se réveillent et se nourrissent de leurs aliments préférés. Tout ce petit mélange réagit avec le béton, sécrétant alors du calcaire qui va venir refermer les fissures en l'espace de 3 semaines. Durée de vie des bactéries dans ce béton : 200 ans.

Les meubles qui se montent d'eux-mêmes

Quant au mobilier, il est proche le moment où il ne sera plus nécessaire de passer des heures à monter des meubles le weekend. Les meubles, les tables, les chaises pourraient bientôt se monter tout seuls, un peu comme les tentes « 2 secondes ». Leur botte secrète ? Les matériaux programmables, basés sur l'utilisation de l'impression 4D. Skylar Tiblits, chercheur au MIT dont le dada est l'impression 4D, a mis au point un objet en bois qui, après avoir été trempé dans l'eau puis séché, se transforme de lui-même en table basse ou en chaise

longue. Le procédé est limité pour l'instant à des prototypes souvent pas bien grands.

IKEA s'est logiquement penché sur la question et « zieute » du côté du MIT (associé à l'éditeur de logiciels Autodesk) pour développer à partir de ces projets, de vrais objets fonctionnels.

L'IMPRESSION 4D : KÉSAKO ?

Une solution permettant d'imprimer des objets dont la forme pourra évoluer sous l'effet de certains stimuli (*chaleur, lumière...*). Comme le modèle de baskets d'Adidas, les Alphaedge 4D, dont la semelle imprimée avec ce procédé, change de consistance en fonction de la manière de courir de son propriétaire.

Conclusion : des matériaux dotés de super-pouvoirs, cela ne peut que parler aux consommateurs. Mais côté commercialisateurs, il va falloir que l'intérêt économique de vendre des produits rendant certaines opérations de maintenance ou de SAV superflues soit béton... ■



RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ENTREPRISE : QUEL IMPACT SUR LES SALARIÉS ?

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au sein d'une entreprise ne constitue pas toujours « un projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail des salariés », permettant au CHSCT de recourir à une expertise. C'est ce que vient de juger la Cour de cassation le 12 avril 2018.

Une banque avait décidé d'introduire auprès de ses chargés de clientèle une application spécifique d'un programme informatique d'intelligence artificielle. Cette application devait permettre d'identifier automatiquement les demandes les plus fréquentes, de les traiter par ordre de priorité en raison de l'urgence présentée ainsi que de répondre directement et sans oubli aux clients en proposant des réponses adaptées aux questions posées.

Le CHSCT estimant qu'il s'agissait d'un projet ayant un impact sur les conditions de travail des salariés, avait décidé de recourir à une expertise.

Pour la Cour de cassation au contraire, la mise en place d'un nouveau programme informatique reposant sur l'intelligence artificielle, seulement destiné à aider les salariés à traiter les nombreux courriels reçus et n'entraînant que des conséquences mineures dans les conditions de travail des salariés, ne constitue pas un projet important permettant au CHSCT de recourir à une expertise. La délibération du CHSCT a donc été annulée.

On rappellera que le code du travail permet au CHSCT (*remplacé aujourd'hui par le Comité social et économique*) de se faire assister par un expert en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

TEXTES DE RÉFÉRENCE : [Cour de cassation, Chambre sociale, 12 avril 2018, 16-27866](#)



VOITURE OU CAMIONNETTE

Si vous êtes majeur et domicilié en France, une aide, dite bonus écologique, vous est versée lors de la 1^{re} **immatriculation en série définitive** d'une voiture particulière (VP) ou d'une camionnette (CTTE) électrique neuve achetée ou louée (*avec option d'achat ou pour une durée d'au moins 2 ans*).

Pour bénéficier de l'aide, vous devez être majeur et domicilié en France.

Le véhicule doit être neuf, c'est-à-dire :

- soit, une voiture n'ayant jamais été immatriculée, ni en France, ni à l'étranger (*un véhicule importé est considéré comme neuf s'il n'a pas été immatriculé à l'étranger*) ;
- soit, une voiture précédemment immatriculée comme véhicule de démonstration : son achat ou sa location doit intervenir dans les 12 mois de sa 1^{re} immatriculation.

Il doit émettre 20 grammes de CO₂/km au maximum.

À SAVOIR : le véhicule neuf ne doit pas être cédé par l'acquéreur ou le titulaire du contrat de location dans les 6 mois suivant sa 1^{re} immatriculation, ni avant d'avoir parcouru au moins 6 000 kilomètres.

Véhicule commandé ou loué en 2018

Le montant de l'aide est de 27 % du coût d'acquisition TTC du véhicule, augmenté si nécessaire du coût de la batterie si elle est louée, dans la limite de 6 000 €. Si vous mettez à la casse un véhicule diesel ancien, vous pouvez bénéficier aussi de la **prime à la conversion** sous certaines conditions.

Les chiffres clés AU 30 JUIN 2018

SMIC HORAIRE : 9,88 € au 1^{er} janvier 2018

MINIMUM GARANTI : 3,57 € depuis le 1^{er} janvier 2018

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 498,47 €, 39 heures hebdomadaires = 1 712,58 € avec majoration de 25 % et 1 686,85 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 311 €/mois, 182 €/jour, 39 732 € pour 2018

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3614 % en juin 2018, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en mai 2018, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 2 %

INTÉRÊT LÉGAL 2^e SEMESTRE 2018 : pour les particuliers 3,60 %,
pour les professionnels 0,88 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,10 €, dans les locaux (paniers) = 6,50 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,60 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2018 (pour les 3 premiers mois) :
logement et petit déjeuner = 66,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 49,40 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2018	1 671			
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
2012	1 617	1 666	1 648	1 639
sur 1 an			+ 1,34 %	
sur 3 ans			+ 2,58 %	
sur 9 ans			+ 9,45 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
1 ^{er} trimestre 2018	127,22	+ 1,05
4 ^e trimestre 2017	126,82	+ 1,05
3 ^e trimestre 2017	126,46	+ 0,90
2 ^e trimestre 2017	126,19	+ 0,75
1 ^{er} trimestre 2017	125,90	+ 0,51
4 ^e trimestre 2016	125,50	+ 0,18
3 ^e trimestre 2016	125,33	+ 0,06
2 ^e trimestre 2016	125,26	0,00
1 ^{er} trimestre 2016	125,26	+ 0,06
4 ^e trimestre 2015	125,28	- 0,01

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2016/2017 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,543	(D x 0,305) + 1 188 €	D x 0,364
6 CV	D x 0,568	(D x 0,320) + 1 244 €	D x 0,382
7 CV	D x 0,595	(D x 0,337) + 1 288 €	D x 0,401

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable
ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

Réduction Fillon en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : $C = (T/0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : FNAL à 0,10 % dans la limite du plafond $T = 0,2814$ (< à 20 salariés)

FNAL à 0,50 % sur brut total $T = 0,2854$ (≥ 20 salariés)

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2018, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 482,00 €.



OGA OGA BOUM BOUM !

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant

Oga oga boum boum ! Oga oga oga ! Gudule sentait son diaphragme se crispier à chaque incantation du sorcier. Simple observateur au départ à ce Congrès organisé au fin fond de la Guyane pour cause de décentralisation, sa soif d'aventure l'avait une fois de plus mis dans une situation périlleuse. Folle ?

Attaché à un poteau de torture plus réaliste que ceux de son enfance, il avait la sensation d'être devenu une caisse de résonance. Oga oga boum boum, oga oga boum boum.

Et la corde qui lui entravait les poignets se faisait d'autant plus douloureuse qu'il voyait toute la légèreté de l'opération : que ce soit du point de vue du touriste entraîné par le grand caïman noir, ou de celui du ara contemplant ses plumes réduites à un décor de chapeau, le passage de « Centre » à « Organisme », franchement, ce n'était pas très important. Même si c'était le thème du congrès (« Du CGA à l'OGA : pourquoi ? »).

Un silence se fit. Pendant de longues minutes, plus de « oga oga », plus de « boum boum », plus de crispation du diaphragme. La paix, ou presque.

Tout avait pourtant bien commencé : pot de bienvenue, accueil des participants, salamaecs divers. On en était à l'énumération des thèmes et des intervenants quand tout avait dérapé. Un inconnu cassa l'ambiance en sautant sur la table de conférence, criant : « Et le registre d'accessibilité, hein, vous en faites quoi, du registre

obligatoire ? Et des escrocs qui nous rançonnent en en prenant prétexte ? ». Il étendit les bras comme un chef de chorale et poursuivit : « À la fin des années 70 déjà, des nuisibles attirés par le gain jouaient sur nos peurs ou notre prudence. Surfant sur l'espoir suscité par les « lois de Noël » de décembre 73, qui créaient les Centres de Gestion Agréés, ces individus montèrent des officines qui en imitaient l'apparence mais n'avaient aucune des compétences requises, et encore moins les habilitations administratives. Encaissant des cotisations, organisant des assemblées bidons, ces gens usurpaient raisons sociales et adresses pour mieux parasiter ceux qu'ils accompagnaient. »

Gudule s'était assoupi tant cela lui semblait futile. Il rêvait de ces escrocs de la fin du siècle dernier, tressautant dans son fauteuil à la constatation endormie que, décidément, le milieu de la TPE attirait le malandrin comme le miel la mouche. Ce n'était pas une question de crédulité, plutôt de disponibilité : on n'avait pas le temps d'aller y voir de près, il en coûtait finalement assez peu pour se sentir rassuré.

« Oga oga ! », Gudule sursauta, s'éveilla. On en était parvenu à ce point de l'ordre du jour qui traitait d'un éventuel changement de dénomination. On allait devenir un organisme ; ça ferait toujours plus classe que centre.

Avec l'éveil avaient disparus sorcier, poteau et autres oga oga boum boum. L'heure de la conclusion approchait. Il ne restait donc plus qu'à prendre patience et attendre la fin des interventions avec courage..

BOIRE OU SUPRACONDUIRE, IL FAUT CHOISIR

Pour étudier la supraconductivité de certains matériaux (*leur capacité à transporter de l'électricité sans pertes*), une équipe japonaise a trempé des granulés d'alliages dans des boissons alcoolisées censées doper l'apparition de la supraconductivité : bière, vin, whisky, saké... Résultat ? C'est le vin rouge qui obtient la palme d'or, et plus particulièrement le Beaujolais, car fortement concentré en acide tartrique.

« Chroniques de Science improbable »
Pierre Barthélémy - édition Fiction - 2013

UNE AUTRE MANIÈRE DE PENSER UN LIVRE

Les éditions Tom Pousse publient un livre adossé à une application, dédié aux enfants autistes ou déficients intellectuellement. Afin de comprendre la structure d'une histoire, ils peuvent déplier un livre-accordéon pour suivre le récit par séquence, et s'emparer d'une quarantaine de magnets représentant des décors ou des personnages au fur et à mesure de l'histoire. Une application en réalité augmentée donne vie aux personnages.

« TomPousse.fr » - 11/06/2018

LEGO ET RENAULT DANS LA MÊME COURSE

Pour célébrer les 40 ans de Renault en FI (*et plus spécialement la fameuse FI RS 17, modèle qui a fait entrer Renault dans l'histoire*), Renault et Lego se sont associés pour imaginer quelque chose de ludique à l'Atelier Renault, sur les Champs Élysées. Séries limitées, ateliers de construction en Lego, répliques grandeur nature de la FI RS 17 avec plusieurs centaines de milliers de briques Lego... Joyeux anniversaire.

« Influenza » - 09/06/2018

UNE CROISIÈRE QUI JOINT L'UTILE ET L'AGRÉABLE

À Amsterdam, l'entreprise Plastic Whale propose des « croisières anti-plastique », ou comment proposer à des personnes désireuses de découvrir la capitale tout en nettoyant ses canaux, de concilier les deux. Armés d'une épuisette, les passagers voient le prix de la croisière décroître en fonction du nombre de déchets retirés de l'eau.

« Positivr » - 14/05/2018

ARRIVÉE DU VIN NATUREL

Après les vins bios, voici venu le temps des vins naturels. Elaborés à partir de raisins exempts de tous produits chimiques ou de synthèse, ce sont des vins conçus dans l'idée de retrouver l'expression naturelle du terroir. Les vendanges sont manuelles et lors de la vinification le vigneron s'efforce de garder le caractère vivant du vin : pas d'interventions techniques pouvant altérer la vie bactérienne du vin, pas d'ajout de produit chimique, à l'exception, si besoin, de sulfites en très faible quantité.

« La Cave des Papilles » - 02/05/2018

UN TROTTOIR DÉDIÉ AUX ACCROS DU SMARTPHONE

Pour éviter certains problèmes de conflits d'usage entre différents usagers d'une voie piétonne, Xi'an une ville du nord-ouest de la Chine, a créé une portion destinée aux « têtes baissées », surnom donné aux accros au smartphone. Sur la piste d'à côté, une image de téléphone barré indique que cette portion est destinée aux personnes qui s'intéressent à la vie réelle...

« Les clés de demain » - 18/06/2018

OGA informations est diffusé aux adhérents de :

OGATIL Agen - 2AGAC Alès - CCGA16 Angoulême - CGA74 Annecy - CGA13 Arles - OGAY Auxerre - CGA2B Borgo - CGAS Challes-les-Eaux - OMGA CENTREXPRT Chartres - AMAPROGES Déols - CEDAGE Guilherand-Granges - ACGA52 Langres - CGA02 Laon - OGA13 Marseille - OMGA Millau - CGA06 Nice - CGA30 Nîmes - CGAIB Brest, Fougères, Rennes - ARCOLIB Rennes, Vannes - CGA Saint-Amand-Montrond - CGIAM Agneaux, Saint-Lô - CGACTION Saint-Malo - OMEGA² Pau, Saint-Paul-lès-Dax - ADEG Seyssinet-Pariset - CGAAS Sisteron.

Le CGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE ACGA 52 VOUS INFORME...

Vous savez désormais que nous réalisons un Examen Périodique de Sincérité (EPS) sur votre dossier, conformément aux dispositions de l'article 1649 quater E du Code Général des Impôts. Cet examen doit être réalisé au moins une fois tous les six ans et les adhérents sont choisis par un tirage au sort aléatoire. Cet examen a notamment pour but de vérifier que les charges engagées sont bien déductibles. Nous avons démarré cette mission voilà maintenant une année et il nous apparaît important de vous rappeler un certain nombre de règles concernant la déductibilité des charges.

> **Principe**, une charge est déductible du résultat imposable de l'entreprise si :

- elle a été engagée dans l'intérêt direct de l'exploitation, ce qui exclut toutes les dépenses à caractère personnel,
- elle se rattache à une gestion normale de l'entreprise (*ne pas être excessive ni fictive*),
- elle est acquittée et s'appuie sur des pièces justificatives, notamment des factures,
- elle n'est pas exclue du résultat fiscal par une disposition expresse de la loi (*dépenses somptuaires, pénalités et amendes, etc.*),
- elle n'est pas la contrepartie d'une immobilisation.

> Les charges déductibles doivent être comptabilisées pour leur montant réel et attestées par un document : **la facture.**

Cette dernière doit répondre à de nombreuses **conditions de forme**. Les plus importantes à vérifier pour vos factures fournisseurs sont : la date, l'identité du destinataire, la TVA (*montant HT, taux et montant TTC ou mention spécifique*), le libellé de l'opération et l'identité de l'émetteur. Ainsi un ticket de caisse n'est acceptable que pour les menues acquisitions de biens consommables. Une facturette de carte-bleue ne suffit pas pour justifier l'objet d'une dépense. Il en va de même pour un bon de livraison ou une facture pro-forma.

Soyez vigilant quand vous effectuer un achat sur internet et pensez à bien télécharger et éditer la facture correspondante. De même, pour toutes vos factures conservées dans le système d'archivage dématérialisé de votre prestataire, il est prudent de les imprimer au fur et à mesure de leur mise à disposition dans votre espace privé. En effet, certains fournisseurs ne les conservent que sur une année glissante et vous facturerez des frais en cas de demande de duplicatas.

> **Quelques rappels**

Un seuil de 150 € HT en-dessous duquel une facture n'est pas nécessaire, est uniquement toléré pour les **dépenses de restaurant**. Pour une note de restauration supérieure à 150 € HT, l'identité du client (*nom, raison sociale et adresse*) doit être mentionnée par le restaurateur qui établit alors une facture. En outre, pour toutes les dépenses de restauration, il convient de noter au dos de la facture les noms des différents convives.

Les dépenses vestimentaires doivent uniquement correspondre à l'achat de vêtements de travail spécifiques à l'exercice de votre profession (*salopette dans le bâtiment, tablier pour le restaurateur...*) et les chaussures de sécurité. Ne sont jamais déductibles les vêtements de ville (*costume, cravate, tailleur, chaussures*) et ceci même pour des professions où le costume est d'usage habituel (*agent immobilier par ex.*). Concernant les **frais de déplacements**, si le chef d'entreprise utilise son véhicule personnel, une voiture louée ou immobilisée au bilan pour les besoins de son activité, il peut déduire la part des frais correspondants à ses déplacements professionnels (*carburant, essence, entretien, etc.*). Tous ces frais doivent être comptabilisés selon leur montant réel. **Le barème kilométrique n'est pas autorisé pour les entreprises relevant du régime des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et imposées à l'impôt sur le revenu.** Seules les entreprises qui ont opté pour une comptabilité super-simplifiée peuvent appliquer un barème spécifique.

En veillant au respect de ces différentes règles lors de l'enregistrement comptable de vos factures, vous éviterez une demande d'explications de notre part lorsque votre dossier sera soumis à l'EPS. Vous fiabiliserez votre comptabilité et vous serez mieux prémunis en cas de contrôle fiscal. Nous vous remercions à l'avance pour votre coopération.